

Les avocats bordelais se mobilisent pour les sinistrés et victimes des incendies

Le Barreau de Bordeaux, en partenariat avec le Département et les collectivités territoriales, organise des consultations juridiques gratuites à destination de tous les publics, touristes, locaux et professionnels.

À partir du 1er août, les consultations auront lieu de 9h à 12h30 :

- **Les mardis : à la Maison Départementale de la Solidarité du Teich
(102 Av. de Bordeaux, 33470 Le Teich)**
- **Les mercredis : à la Maison Départementale de la Solidarité de Bazas
(14 Av. de la République, 33430 Bazas)**
- **Les vendredis : à la Maison Départementale de la Solidarité de Langon
(34b Cr du Général Leclerc, 33210 Langon)**

Un point d'accès au droit renforcé, auprès du Point Justice de la COBAS – Passage de la Traîne, se tiendra également le jeudi 4 août à partir de 14h.

Une adresse mail dédiée est mise en place afin de répondre à tous ceux qui sont dans l'impossibilité de se déplacer : poleterritoires@barreau-bordeaux.com